

DÉPARTEMENT
des
HAUTES ALPES

ARRONDISSEMENT de
BRIANCON

CANTON DE
BRIANCON 1

COMMUNE
DE
**VILLAR
D'ARENE**

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six et le 03 septembre à 19 heures
le conseil municipal de la commune de VILLAR D'ARENE, dû-
ment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie,
sous la présidence de **Madame Béatrice ALBERT, Maire.**
Date de la convocation du Conseil Municipal : **le 27 août 2026**

Présents : Béatrice ALBERT, Julie ARNAUD, Alex DA SILVA
VIEIRA, Elodie LEFEBVRE, Sylvain PROTIERE, Gilles
JUGE

Absents : Robert CLOT, Gilles FORRET, Marina CASTA-
GNA, Loïc MERLIN, Clémentine KUNEGEL

Pouvoirs : De Clémentine KUNEGEL à Béatrice ALBERT, de
Gilles FORRET à Alex DA SILVA VIEIRA, de Marina CAS-
TAGNA à Sylvain PROTIERE.

Secrétaire de séance : Julie ARNAUD

Nombre de conseillers :

En exercice : 11

Présents : 6

Votants : 9

Cette délibération acte le retrait de la délibération 46/2026 du 25
juin 2026 par suite du défaut de délai de convocation du conseil
municipal.

Madame la Maire explique que certaines parties du domaine public
sont depuis des années utilisées par des administrés.

Il s'agit bien souvent de levées de granges, de terrasses, d'escaliers,
de survol de balcon, ...

Elle rappelle que, conformément à l'article L 2141-1 du code géné-
ral de la propriété des personnes publiques, un bien d'une personne
publique, qui n'est plus affecté à un service public ou à l'usage di-
rect du public, ne fait plus partie du domaine public à compter de
l'intervention de l'acte administratif constatant son déclassement.

Les emprises proposées au déclassement sont :

○ **Au bourg**

- Domaine public attenant à la parcelle **AB 436**
Trottoir et escalier **Quentin FAUST**
- Domaine public attenant à la parcelle **AB 393**
Levée de grange **Florence HECTOR**

OBJET

**Déclassement domaine
public**

49 /2026

Madame la Maire propose de lancer la procédure pour chacun des déclassements cités et de fixer un prix de vente à 70€ le m2 comme les dernières ventes effectuées dans la zone constructible par la municipalité.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Constatent la désaffectation et décident du déclassement

Au bourg

- Domaine public attenant à la parcelle **AB 436**
Trottoir et escalier **Quentin FAUST**
- Domaine public attenant à la parcelle **AB 393**
Levée de grange **Florence HECTOR**
- Décident que les frais de notaire et de géomètre seront à la charge de chaque acquéreur.
- Autorisent Madame la Maire à signer tout document se rapportant à cette opération.

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an susdit
Pour copie conforme,

La Maire,
Béatrice ALBERT

La secrétaire de séance,
Julie ARNAUD



49 /2026

Envoyé en préfecture le 08/09/2026
Reçu en préfecture le 08/09/2026
Publié le
ID : 005-210501813-20260903-D492026-DE